

**COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024**

**Date de la convocation : 17 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

**Etaient Présents :** Mme GUERIN Maire et MM. de LOPPINOT Adjoint  
Mme, MM. COQUEREL, DELESTANG, GAUTIER-DESVAUX, BOUCHÉ, CHAILLOU et LESIEUR.

**Etaient absents :** M BRUNET a donné pouvoir à Mme GUÉRIN  
M. AMPE a donné pouvoir à M. CHAILLOU  
M. MARIETTE a donné pouvoir à M. BOUCHÉ

M. BOUCHÉ Nicolas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- ***Choix de l'artisan pour la restauration de la chaire ;***
- ***Réservoir d'eau du Pontchartrain ;***
- ***Information SMIRTOM ;***
- ***Informations et questions diverses.***
- 

*Madame le Maire demande à ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour, ce qui est approuvé à l'unanimité :*

- ***Rapport d'activité 2023 de la CDC du Pays de Mortagne au Perche ;***
- ***Rapport d'activité 2023 du PETR du Pays du Perche Ornaïs.***

**CHOIX DE L'ARTISAN POUR LA RESTAURATION DE LA CHAIRE A PRÊCHER :**

**DÉLIBÉRATION N° 2024-19**

Madame le Maire donne la parole à Mme GAUTIER-DESVAUX pour rendre compte de l'analyse des offres réalisée à la suite de l'appel d'offres pour la restauration de la chaire.

Suite à la consultation des artisans sélectionnés pour assurer la restauration de la chaire à prêcher de l'église communale (classée MH), conformément un cahier des charges élaboré avec le concours de la DRAC, nous avons reçu trois propositions, assorties de descriptions techniques de l'intervention et chiffrées dans des devis annexés.

Les trois artisans sont parfaitement compétents et présentent des références satisfaisantes, ce que nous a confirmé M. Taillefer de la DRAC. Par contre, le détail des offres est plus ou moins détaillé et répond de façon plus diversifiée aux préconisations (notamment pour le report en option de certains postes, restauration des panneaux voisins et garniture du rebord).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de Monsieur Hervé VIEILLEROBE, maître artisan menuisier ébéniste à Les Menus (61290), pour un montant de **9 950,41 € HT** soit **11 940,49 € TTC** ;
- **DIT** que les travaux devront être achevés avant le 31 mai 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions octroyées en la matière et au taux

maximum, notamment auprès de la DRAC de Normandie et le Conseil Départemental ;

- **ETABLIT** le plan de financement suivant :

DEPENSES

- Coût des travaux : 9 950,41 HT soit **11 940,49 TTC**

RECETTES

- Subvention DRAC (40%) 3 980,16
- Subvention Conseil départemental (20%) 1 990,08
- Association Patrimoine St Mard (20%) 1 990,08
  - **Total subventions (80%) 7 960,32**
- FCTVA 1 982,84
- Fonds propres communaux 1 990,09 **1 997,33**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

**RESERVOIR D'EAU DU PONTCHARTRAIN :**

Madame le Maire rappelle le projet de création d'un réservoir incendie à l'ancienne station de pompage du Pontchartrain. Aujourd'hui, l'eau n'arrive plus au réservoir, des investigations sont en cours afin d'identifier le problème avant la mise en œuvre des travaux.

**INFORMATION SMIRTOM :**

Madame le Maire fait part au conseil municipal des chiffres clés de 2022 des déchets produits sur le territoire du Perche Ornaïs donnés dans le cadre de l'Observatoire des déchets par Biomasse Normandie. Cette étude analyse les flux des divers déchets et démontre la nécessité d'augmenter le tri sélectif pour diminuer les tonnages d'ordures ménagères résiduelles afin éviter une explosion des coûts de traitement. Ainsi le SMIRTOM du Perche Ornaïs a équipé les conteneurs semi-enterrés de trappes limitées à 30 litres avec badge, obligeant les usagers à mieux trier pour limiter les volumes et limitant les dépôts d'encombrants et déchets verts dans les ordures ménagères.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA CDC DU PAYS DE MORTAGNE-AU-PERCHE :**

DÉLIBÉRATION N° 2024-20

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2023 de la CDC du Bassin de Mortagne au Perche.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce rapport d'activité 2023 de la CDC du Pays de Mortagne au Perche.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU PETR DU PAYS DU PERCHE ORNAIS :**

DÉLIBÉRATION N° 2024-21

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2023 du PETR du Pays du Perche Ornaïs

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce rapport d'activité 2023 du PETR du Pays du Perche Ornaïs.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :** NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures, et les Membres présents ont signé le registre.